



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-troisième réunion directive

Genève, 27-29 septembre 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport annuel sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique porte sur la période de mai 2015 à avril 2016. Il décrit l'impact des travaux de la CNUCED sur le développement de l'Afrique concernant les lignes d'action ci-après, mises en relief dans le *Rapport annuel de la CNUCED 2015* : transformation de l'économie, lutte contre les vulnérabilités et renforcement de la résilience, amélioration de la compétitivité, renforcement du multilatéralisme ainsi qu'autonomisation des populations et investissement dans leur avenir.

GE.16-13690 (F) 260916 260916



* 1 6 1 3 6 9 0 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Faits marquants	3
II. Projets et missions	4
III. Résultats et impact des activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique.....	5
A. Transformer l’économie des pays africains	5
B. Lutter contre les vulnérabilités des pays africains et renforcer leur résilience.....	8
C. Améliorer la compétitivité des pays africains	12
D. Mettre le multilatéralisme au service des pays africains.....	15
E. Autonomiser les Africains et investir dans leur avenir	18
F. Évaluation générale	19

I. Faits marquants

1. En 2015, la CNUCED a apporté une contribution essentielle à plusieurs grands événements de portée internationale qui ont influé sur l'élaboration des politiques en Afrique et auront une incidence sur le programme de travail de l'organisation relatif à l'Afrique et sur l'ensemble du continent.

2. L'organisation a contribué à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, les pays africains se sont engagés à intensifier les efforts qu'ils déploient aux fins de la transformation structurelle pour parvenir à un développement durable. La réalisation des objectifs de développement durable en Afrique sera essentielle pour faire progresser leur mise en œuvre au niveau mondial. Dans ce contexte, les efforts accomplis par les pays africains pour transformer leur économie devront être soutenus. La transformation économique des pays en développement et des pays africains figure parmi les priorités définies dans le programme de travail de la CNUCED. En tant que chef de file du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, l'organisation a joué un rôle central dans la définition des cibles de l'objectif 17 concernant le Partenariat mondial pour le développement durable.

3. Dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en juin 2015, la CNUCED a organisé plusieurs réunions parallèles qui ont permis de fournir des orientations et des conseils, étayés par des recherches, concernant certains aspects du financement. Par exemple, les participants à l'une des réunions parallèles ont examiné les moyens de financer la réalisation des objectifs de développement durable, et plus particulièrement de tirer le meilleur parti de l'investissement privé tout en réduisant au minimum les risques qui lui sont associés. Dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014*, base de discussion de cette réunion parallèle de haut niveau, la CNUCED a proposé un plan d'action pour l'investissement au service des objectifs de développement durable.

4. La CNUCED a activement soutenu les pays africains, en particulier dans le cadre des préparatifs de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Nairobi du 15 au 19 décembre 2015. Elle a aidé le Groupe des États d'Afrique à définir des positions de négociation concrètes sur l'agriculture, les services, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et le traitement spécial et différencié, et à aligner ces positions sur les objectifs de développement plus vastes des pays africains. Ce soutien s'est traduit pour ces derniers par des résultats positifs à la Conférence, tels que la décision d'améliorer les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés (PMA) et la prorogation de la dérogation concernant le traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services de ces pays. La CNUCED a également organisé une série de réunions parallèles mettant l'accent sur différents aspects du commerce, du financement, de l'investissement et du développement. Ainsi, une de ces réunions, préparée en collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement kényan, a été consacrée aux moyens de stimuler l'investissement dans les capacités productives.

Réunions d'information de la CNUCED à l'intention des ministres

5. En 2015, la CNUCED a également apporté un soutien à l'Afrique par l'intermédiaire d'un programme de réunions d'information à l'intention des ministres, initiative qui vise à renforcer les connaissances des ministres des pays en développement sur les questions de commerce et de développement. Les Gouvernements malgache et

malawien ont notamment bénéficié de ce programme. Ces réunions d'information ont un double objectif :

a) Informer les ministres de la situation actuelle du développement économique à l'échelle mondiale et régionale ainsi que des principaux problèmes et enjeux qui apparaîtront à mesure qu'ils s'efforceront d'assurer le bien-être économique de leur pays. Dans le cadre de ces réunions, la CNUCED examine les conditions propices au commerce et au développement ainsi que toute négociation internationale et tout aspect du programme mondial de développement qui pourraient avoir une incidence positive ou négative sur les stratégies nationales de développement ;

b) Offrir une tribune favorisant un dialogue de haut niveau où les dirigeants politiques d'un pays peuvent s'entretenir de manière structurée et franche avec les cadres supérieurs d'organisations internationales et des personnalités éminentes participant à l'élaboration des politiques internationales. L'objectif est de créer un mécanisme permettant d'échanger des idées et des données d'expérience, en particulier en ce qui concerne les stratégies éprouvées et le traitement des questions épineuses.

II. Projets et missions

6. En 2015, les dépenses totales de la CNUCED consacrées aux projets régionaux et nationaux réalisés en faveur de l'Afrique se sont élevées à 12,5 millions de dollars des États-Unis, soit 31,5 % des dépenses totales effectuées au titre des projets.

7. En Afrique, sept projets régionaux et 74 projets nationaux concernant 39 pays sont actuellement mis en œuvre.

8. Au total, les membres du personnel et les hauts fonctionnaires de la CNUCED ont effectué 377 missions¹ en Afrique entre janvier et décembre 2015, que ce soit dans un ou dans plusieurs pays africains. Dans le cadre de ces missions, les fonctionnaires ont organisé des séminaires, des ateliers et des réunions de haut niveau – tout en y participant ou en y présentant des exposés – ont fourni des services consultatifs et une assistance techniques pendant la mise en œuvre des projets et ont mené des activités de sensibilisation, y compris le lancement des publications phares de la CNUCED.

9. Ces 377 missions (voyages officiels effectués par des fonctionnaires de tous les échelons) ont permis d'effectuer 423 visites dans 46 des 54 pays africains.

¹ Dans le présent texte, une mission s'entend d'un voyage officiel effectué par un fonctionnaire (titulaire d'un contrat temporaire ou permanent ou d'un contrat à durée déterminée ; un agent des services généraux et des administrateurs ; des directeurs ; le Sous-Secrétaire général ; le Secrétaire général adjoint), tel qu'indiqué dans la demande d'autorisation de voyage. Le fonctionnaire peut effectuer des visites dans plus d'un pays africain au cours d'une même mission. Il peut être accompagné par d'autres fonctionnaires de la CNUCED. Les voyages sont effectués sans frais pour l'organisation mais les missions n'incluent pas les voyages de consultants. Quelques missions menées en décembre 2015 pourraient ne pas avoir été comptabilisées en raison des problèmes de migration rencontrés avec le nouveau système opérationnel, Umoja.

10. On trouvera dans la figure ci-après la répartition des missions effectuées par le personnel de la CNUCED en Afrique en 2015 (423 visites), par thème de fond ou catégorie :

Répartition des missions effectuées par le personnel de la CNUCED en Afrique, par thème de fond, 2015

A Intégration commerciale et régionale et questions relatives à la concurrence, à la facilitation des échanges et aux négociations liées au commerce, y compris au commerce électronique (54 %)

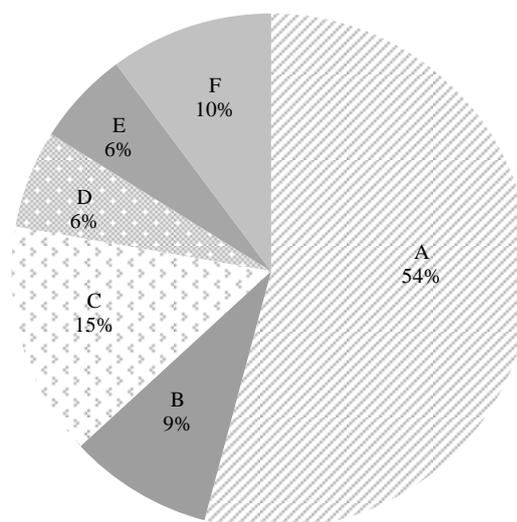
B Dette et financement (9 %)

C Investissement, questions liées à l'investissement concernant le secteur privé et le développement des entreprises et propriété intellectuelle (15 %)

D Environnement, ressources naturelles et technologie, y compris la gouvernance en ligne (6 %)

E Questions liées aux marchés, diversification économique et questions relatives au reclassement des PMA (6 %)

F Autres (10 %)



Source : Données de la CNUCED fondées sur 423 visites effectuées dans des pays africains en 2015.

Note : Lorsque le voyage d'un fonctionnaire couvre plusieurs pays et différents thèmes, la mission est classée dans la catégorie « autres », ce qui reflète le caractère multidisciplinaire du voyage. C'est le cas par exemple de l'autonomisation des populations.

III. Résultats et impact des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

A. Transformer l'économie des pays africains

11. Dans le cadre de ses activités de recherche et d'analyse, la CNUCED formule des recommandations concrètes pour aider les pays africains à transformer leur économie en vue d'accélérer le développement durable et de faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale.

Transformer l'économie rurale des pays africains

12. Le *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés : Transformer l'économie rurale* a été lancé dans plus de 25 villes en novembre 2015. Comme son titre l'indique, il met

l'accent sur la transformation de l'économie rurale et montre que les femmes représentent la moitié de la main-d'œuvre rurale dans les PMA, mais qu'elles ont le plus grand mal à réaliser leur potentiel productif, ce qui ralentit la transformation rurale. Il décrit en détail une série de mesures visant à appliquer une nouvelle approche du développement rural privilégiant une transformation structurelle axée sur la lutte contre la pauvreté (POST).

Tirer parti des services et du commerce des services pour favoriser la transformation structurelle et le développement

13. Le *Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement* a été lancé en juillet 2015 dans plusieurs pays africains. Il prône une meilleure exploitation en Afrique du commerce des services – moteur de la croissance, de la création d'emplois et du développement – et contient des recommandations concrètes à cet effet. Les principaux messages et consultations du Rapport ont été communiqués à un groupe de hauts fonctionnaires des PMA d'Afrique francophone à Cotonou, en décembre 2015. Lors d'un atelier de la CNUCED organisé au Sénégal, le Ministre sénégalais du commerce, de l'industrie et du secteur informel a félicité la CNUCED pour les excellents travaux de recherche et d'analyse qui ont contribué à l'élaboration du Rapport.

14. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé une série d'ateliers de formation en Afrique pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des parties prenantes africaines afin de leur permettre de tirer parti des possibilités offertes par le secteur des services et le commerce des services, moteur de la transformation économique.

Renforcer les capacités des fonctionnaires africains chargés des questions commerciales en matière de négociations sur le commerce des services

15. Les services sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie nationale. Les pays africains ont besoin d'un secteur des services productif et efficace pouvant contribuer à accroître la compétitivité des autres secteurs jugés essentiels pour la transformation économique de l'Afrique. À cet égard, la CNUCED a organisé au cours de la période considérée une série d'ateliers de formation visant à renforcer les capacités des négociateurs africains en matière de négociations sur le commerce des services, qu'elles soient menées au niveau bilatéral, régional ou multilatéral. Par exemple, la CNUCED et la Commission de l'Union africaine ont organisé des ateliers de formation concernant les négociations sur le commerce des services à l'intention des négociateurs de la zone de libre-échange continentale de l'Union africaine à Nairobi, en août 2015 (pays anglophones), et à Dakar, en décembre 2015 (pays francophones). Plus de 20 négociateurs commerciaux représentant 19 pays africains anglophones, quatre communautés économiques régionales africaines² et la Commission de l'Union africaine ont ainsi participé à ces ateliers.

16. Lors de l'atelier destiné aux pays francophones, un représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a demandé à la CNUCED de mener un examen de la politique régionale en matière de services des États membres de la Communauté. Comme suite à cette demande, l'organisation a mis au point une méthode destinée à aider la Commission de la Communauté et ses États membres à effectuer un tel examen pour étudier la situation de la réglementation et les questions qui concernent le développement du secteur des services.

² Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et Communauté de développement de l'Afrique australe.

17. La CNUCED mène des activités dans ses trois grands domaines d'action (recherche et analyse, assistance technique et formation de consensus) en vue d'aider les pays africains à tirer parti des investissements intérieurs et étrangers pour stimuler la transformation structurelle de leur économie.

Mettre l'investissement au service de la transformation structurelle grâce aux examens de la politique d'investissement

18. Dans le cadre de ses examens de la politique d'investissement, la CNUCED aide les pays africains à attirer l'investissement étranger direct en réalisant des études diagnostiques des cadres juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement, propres à chaque pays, et en déterminant les aspects à améliorer. Les examens de la politique d'investissement visent non seulement à attirer l'investissement étranger direct, mais aussi à en tirer davantage parti. Au cours de la période considérée, la CNUCED a publié l'examen de Madagascar, qui a d'abord été étudié lors d'un atelier national organisé à Antananarivo, en septembre, avant d'être présenté pendant un examen collégial intergouvernemental à Genève (Suisse), en décembre 2015. Elle a en outre commencé à préparer l'examen de la politique d'investissement de la Gambie.

19. Pour aider les pays à mettre en œuvre les recommandations issues de ces examens et à améliorer le climat de l'investissement qui y prévaut, la CNUCED a fourni une assistance technique aux pays concernés. Pendant la période considérée, l'organisation, en coopération avec la Banque mondiale, a aidé le Gouvernement kényan à élaborer un document sur sa politique nationale d'investissement. Elle a également donné des conseils aux Gouvernements congolais et soudanais en ce qui concerne l'établissement de priorités pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de leur politique d'investissement et a présenté des observations au Gouvernement botswanais sur l'élaboration d'une loi nationale sur l'investissement.

20. Environ cinq ou six ans après l'examen, la CNUCED établit un rapport dans lequel elle évalue le degré de mise en œuvre des recommandations qu'elle a formulées. Au cours de la période considérée, elle a publié le rapport de mise en œuvre du Maroc et a terminé le projet de rapport du Bénin.

Mettre l'investissement au service de la transformation structurelle grâce aux guides sur l'investissement de la CNUCED

21. Les guides en ligne de la CNUCED sur l'investissement (iGuides) visent à faire mieux connaître aux investisseurs internationaux les possibilités et les conditions d'investissement dans les pays destinataires. Ces guides sont élaborés par les gouvernements de ces pays avec les conseils de la CNUCED. Ces ressources en ligne fournissent des renseignements sur les coûts du personnel, du loyer, des services publics et des facteurs de production généralement supportés par les investisseurs, ainsi que sur les principaux points de contact gouvernementaux, et présentent les retours d'expérience et les conseils des investisseurs opérant dans le pays. Des guides en ligne ont été élaborés pour le Bénin, le Burundi, le Congo, Djibouti, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda.

Tirer parti de la technologie pour transformer l'économie des pays africains grâce aux examens des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication réalisés par la CNUCED

22. En 2015, la demande du Ministère égyptien des technologies de l'information et de la communication, la CNUCED a lancé les travaux préparatoires à un examen des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) visant à aider l'Égypte à élaborer sa stratégie nationale en matière de commerce électronique. L'organisation conduit actuellement une étude d'évaluation et de diagnostic complète sur la

situation du commerce électronique dans ce pays afin de fixer des objectifs à court, à moyen et à long terme et de formuler des recommandations. Les examens des politiques relatives aux TIC réalisés par la CNUCED permettent d'aider les pays à tirer parti du potentiel de celles-ci pour promouvoir une croissance évolutive.

23. La CNUCED peut également aider les pays africains à trouver des moyens leur permettant de transformer leur économie, notamment l'exploitation des sources spécifiques de financement du développement et des connaissances de leurs diasporas.

Organiser un dialogue de haut niveau sur la diaspora éthiopienne

24. À la demande du Gouvernement éthiopien, la CNUCED a réalisé une étude approfondie sur la manière de renforcer le rôle que peut jouer la diaspora éthiopienne dans la transformation socioéconomique du pays. Les constatations et conclusions préliminaires de l'étude ont été présentées dans le cadre de la première Journée nationale de la diaspora (août 2015) et d'un dialogue de haut niveau (décembre 2015), qui ont tous deux eu lieu à Addis-Abeba. Environ 60 personnes, notamment des décideurs, des conseillers et des experts représentant des institutions publiques et privées en Éthiopie, ainsi que des membres de la diaspora éthiopienne, des consultants indépendants et des représentants d'organisations internationales ayant leur siège à Addis-Abeba, ont participé à ce dialogue de haut niveau.

B. Lutter contre les vulnérabilités des pays africains et renforcer leur résilience

25. La CNUCED aide les pays africains à lutter contre les vulnérabilités découlant de leur dépendance à l'égard des produits de base et à trouver des moyens d'augmenter la valeur ajoutée des activités économiques liées à ces produits, notamment aux produits agricoles.

Formuler des recommandations fondées sur la recherche

26. Quatre des cinq principaux producteurs mondiaux de cacao se trouvent en Afrique de l'Ouest. Dans la publication *Cocoa Industry Structure : Integrating Small Farmers into the Global Value Chain* (2016), la CNUCED examine certaines tendances récentes observées dans l'industrie cacaoyère ainsi que leur impact potentiel sur les acteurs de la chaîne de valeur, en particulier les petits cultivateurs africains, qui sont l'épine dorsale de la production de cacao. Le rapport analyse le niveau d'intégration de ces cultivateurs dans les marchés mondiaux, en s'appuyant sur des études de cas spécifiques concernant des agriculteurs au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana. Il met en avant certaines recommandations clés qui pourraient aider les gouvernements, le secteur privé et la communauté internationale à favoriser le développement d'une économie cacaoyère durable grâce à l'autonomisation des agriculteurs, conformément au Programme mondial sur le cacao, adopté lors de la première Conférence mondiale sur le cacao, tenue en 2012 à Abidjan.

27. La dix-septième Conférence-exposition sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique (OILGASMINE) s'est tenue au Soudan en novembre 2015. Elle a attiré plus de 700 participants et a bénéficié d'une importante couverture médiatique. Environ 70 orateurs et modérateurs, y compris des intervenants africains originaires du Congo, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Namibie, du Niger, de l'Ouganda et du Soudan, ont participé à la Conférence. Celle-ci a permis d'augmenter la visibilité de la CNUCED au Soudan et dans les autres pays d'Afrique et a offert plusieurs possibilités de réfléchir aux activités futures de renforcement

des capacités dans le domaine des produits de base et au rôle des industries extractives dans la promotion d'un développement durable sur l'ensemble du continent. Le thème central de la Conférence était le suivant : comment créer des emplois décents plus stables et plus rémunérateurs de manière à stimuler la croissance économique, tout en protégeant l'environnement et en favorisant l'intégration sociale en Afrique.

28. Afin d'améliorer les liens entre le développement et le secteur minier en Afrique centrale, la CNUCED a entrepris en 2015 la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer la capacité des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale de resserrer les liens entre le développement et les industries extractives. En novembre 2015, à N'Djamena, des représentants des secteurs public et privé du Congo, de la Guinée équatoriale et du Tchad ont pris part à l'atelier régional au cours duquel le projet a été lancé. Les principaux objectifs de l'atelier, organisé en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, ont été atteints, notamment celui de mieux faire comprendre aux participants les questions liées à la teneur en éléments locaux ainsi que les liens entre le développement et les entreprises du secteur minier en Afrique centrale.

29. La CNUCED contribue à réduire la vulnérabilité des pays africains par rapport à l'endettement en leur fournissant des services consultatifs techniques ciblés sur la gestion de la dette dans le cadre du Programme du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).

30. Ce programme aide les pays en développement et les PMA à renforcer leur capacité de gérer leur dette de manière efficace et viable pour favoriser la réduction de la pauvreté, le développement et la bonne gouvernance.

31. L'avantage comparatif du Programme réside dans les domaines liés à l'application des systèmes de gestion de la dette, à la validation des données sur la dette, aux statistiques sur la dette et à l'analyse de la dette. À l'heure actuelle, 22 pays africains utilisent le SYGADE pour gérer la totalité ou une partie de leur dette publique. Au cours de la période considérée, les activités de coopération technique menées dans le cadre du Programme ont débouché sur des résultats concrets et durables : en Angola, au Gabon, en Mauritanie, en République démocratique du Congo, au Soudan et en Zambie (améliorer la comptabilisation de la dette dans ces pays) ; en Angola, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Tchad et en Zambie (aider les bureaux nationaux compétents à établir des calendriers de validation des données de la dette) ; ainsi qu'en Côte d'Ivoire et en Zambie (contribuer à l'élaboration de bulletins nationaux de statistiques sur la dette). Au cours de cette même période, la CNUCED a aidé les Gouvernements mauritanien et zimbabwéen à élaborer des manuels de procédures à l'intention des bureaux de la dette ainsi que les Gouvernements ivoirien et mauritanien à incorporer leur système de gestion de la dette dans d'autres systèmes financiers de l'administration publique.

32. La CNUCED aide également les pays africains à gérer leur endettement en influant sur les politiques mondiales relatives à la gestion de la dette souveraine et sur les mécanismes y afférents.

33. À la suite de l'adoption en septembre 2015 de la résolution 69/319 de l'Assemblée générale sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine, de l'élaboration en mai 2011 des principes de la CNUCED relatifs à la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables et de la publication en avril 2015 du document de la CNUCED intitulé *Road Map and Guide for Sovereign Debt Workouts*, l'organisation a effectué une mission en Afrique d'octobre à décembre 2015 pour faciliter le dialogue sur la politique de la dette. L'objectif était de faire participer les hauts responsables et les organisations intergouvernementales aux initiatives prises par la CNUCED en la matière et de les sensibiliser aux difficultés croissantes rencontrées pour assurer la viabilité de la dette de l'Afrique.

34. La CNUCED met actuellement en œuvre un projet sur la gestion réglementaire et institutionnelle de la dette souveraine pour renforcer les capacités de cinq PMA, dont deux pays africains (Togo et Mauritanie), en matière d'élaboration de politiques. En 2015, deux ateliers de formation ont été organisés pour aider les fonctionnaires de ces pays à appliquer les principes de la CNUCED relatifs à la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables en vue de recenser les lacunes des cadres réglementaires et institutionnels régissant la gestion de la dette souveraine et de réfléchir à des moyens d'action adaptés.

35. La CNUCED met actuellement en œuvre un projet visant à renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance, afin d'améliorer la coopération financière et monétaire à l'échelon régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, l'objectif étant d'aider ces derniers à réaliser l'intégration financière et monétaire.

36. Un certain nombre de travaux de recherche menés à bien dans le cadre de ce projet permettent de mieux faire comprendre les mécanismes et les politiques grâce auxquels les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine s'emploient à réaliser l'intégration financière et monétaire. Il s'agit notamment de documents élaborés sur commande concernant les mécanismes régionaux de taux de change et les systèmes de paiement en Afrique. D'autres documents en voie d'achèvement portent essentiellement sur : a) la production régionale et les effets de l'intégration régionale sur l'emploi ; et b) le financement à long terme du développement régional grâce aux banques de développement et à d'autres institutions publiques, telles que les fonds souverains.

37. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2015 : Mettre l'architecture financière internationale au service du développement*, la CNUCED fournit à nouveau des orientations aux pays africains sur la manière de lutter contre les vulnérabilités découlant de la mondialisation et du système financier international. Le chapitre 1 du Rapport porte sur l'évolution récente des marchés de produits de base, question qui présente un intérêt particulier pour de nombreux pays africains tributaires de ces produits. Donnant un aperçu des tendances régionales de la dette extérieure des pays en développement, le Rapport indique que l'Afrique est la seule région qui n'était pas beaucoup plus endettée en 2013 que dans les années 1990 et ce, grâce aux programmes d'allègement de la dette. La CNUCED attire l'attention sur le fait que, malgré l'évidente vigueur macroéconomique s'agissant de la dette extérieure, de nombreuses régions en développement, notamment l'Afrique, pourraient faire face à des difficultés croissantes ces prochaines années devant la réduction des flux de capitaux privés et la faible remontée des prix des produits de base.

38. La CNUCED aide les pays africains vulnérables, tels que les PMA et les pays en développement sans littoral, à surmonter leur vulnérabilité et à accroître leur résilience aux chocs. Par exemple, elle a apporté des contributions de fond lors d'importantes réunions-débats et de tables rondes de haut niveau organisées dans le cadre de la réunion de haut niveau sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Livingstone (Zambie) du 2 au 4 juin 2015. La réunion a permis d'échanger des données d'expérience et de présenter les meilleures pratiques et les initiatives concrètes prises aux niveaux national, régional et mondial. La CNUCED a également organisé une réunion parallèle sur les capacités productives, les produits de base et le programme de développement pour l'après-2015. Les débats menés par l'organisation ont apporté un éclairage sur des questions telles que la pauvreté, le sous-développement, le manque de diversification économique, le faible développement des technologies et la manière dont les pays en développement sans littoral peuvent attirer davantage d'investissements.

39. La CNUCED mène actuellement un projet visant à renforcer les capacités de certains PMA d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques dans le but d'améliorer leurs perspectives d'exportation et, plus particulièrement, de respecter les

normes internationales en matière de sécurité et de qualité des produits alimentaires. Aux Comores, au Mozambique et en Ouganda, la mise en œuvre du projet a débuté par la réalisation de recherches et d'analyses sur la politique à adopter pour développer et diversifier les exportations dans le secteur de la pêche. L'étude, qui comprend des études de cas réalisées dans divers pays, contient également des données et des statistiques actualisées sur les débouchés commerciaux qui existent aux niveaux national, régional et mondial dans le secteur de la pêche ainsi que sur les difficultés rencontrées pour tirer parti de ces débouchés. La CNUCED a élaboré un projet de manuel sur les moyens d'améliorer les normes nationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, pour aider les parties prenantes des pays visés à renforcer leurs normes et à mieux respecter les prescriptions des grands pays importateurs de produits halieutiques, ainsi que les normes privées et autres normes en vigueur dans le secteur de la pêche.

40. La CNUCED, dans le cadre de l'Initiative sur les biocarburants et de l'Initiative BioTrade, aide à sensibiliser les pays africains à la nécessité de chercher des moyens d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'adapter à ces changements, en particulier au titre du Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+).

Soutenir le processus du Mécanisme pour un développement propre

41. Étant l'un des partenaires d'exécution du Cadre de Nairobi³, la CNUCED a contribué à l'organisation du septième Forum africain du carbone, qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) en avril 2015, par le biais de l'Initiative sur les biocarburants. À l'occasion du Forum et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, elle a organisé un atelier sur les moyens de tirer parti des possibilités de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement. Cet atelier a permis d'aider les pays en développement à étudier les moyens d'incorporer les mécanismes REDD+, tels que les systèmes de paiement REDD+, dans leurs politiques nationales visant à préserver les biens forestiers et les écosystèmes pour les générations futures.

Promouvoir l'agriculture biologique et l'exportation de produits verts

42. Les participants à la troisième Conférence africaine sur l'agriculture biologique ont débattu de l'importance croissante que revêt l'agriculture biologique en Afrique. Plus de 300 personnes de tout le continent ont pris part à la Conférence qui s'est tenue à Lagos (Nigéria) en octobre 2015, sur le thème d'un développement social et économique reposant sur des solutions écologiques et biologiques dans le secteur agricole. La CNUCED ainsi que d'autres organisations internationales, des agriculteurs, des universitaires, des décideurs, des entrepreneurs et des représentants des mouvements africains en faveur de l'agriculture biologique ont participé à la Conférence. Ils ont partagé les expériences acquises, les enseignements tirés et des informations concernant les perspectives de développement. La CNUCED a aussi examiné les liens qui existent en République-Unie de Tanzanie entre les secteurs de l'agriculture biologique et du tourisme du point de vue du développement, ainsi que la capacité des chaînes de valeur régionales du secteur agroalimentaire de stimuler le commerce intra-africain.

³ Le Cadre de Nairobi a été mis en place pour accroître la participation des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, au Mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

43. L'Éthiopie ayant sollicité une aide pour stimuler les exportations dans les secteurs verts, la CNUCED a collaboré avec le Gouvernement éthiopien afin d'élaborer une stratégie nationale en la matière. À cet égard, le premier atelier national à l'intention des parties prenantes concernant le rapport national sur l'exportation de produits verts de l'Éthiopie a eu lieu à Addis-Abeba, le 22 décembre 2015. Cet atelier, organisé conjointement par la CNUCED et le Ministère éthiopien du commerce, a réuni une quarantaine de représentants de ministères nationaux, d'organismes de promotion du commerce, d'institutions financières, d'associations sectorielles, d'universités et de centres de recherche. Cet atelier, qui a marqué le début de l'élaboration du rapport national sur l'exportation de produits verts, a permis aux parties prenantes nationales d'examiner et de définir un ensemble de secteurs verts prioritaires.

C. Améliorer la compétitivité des pays africains

44. La CNUCED soutient les efforts que les pays africains déploient pour gagner en compétitivité en élaborant de nouveaux cadres réglementaires et juridiques, en revoyant les cadres existants et en améliorant la mise en œuvre, en organisant des séminaires de sensibilisation et en mettant au point des outils adaptés aux besoins des clients. En leur apportant ce soutien, la CNUCED aide les pays africains à accroître l'efficacité de leur appareil étatique et à mieux répartir les rôles entre l'État et les marchés.

45. Grâce, notamment, aux activités sur le droit et les politiques de la concurrence qu'elle mène dans la région, la CNUCED contribue à améliorer le fonctionnement des marchés et des États africains.

46. La CNUCED a ainsi aidé le Gouvernement zimbabwéen à améliorer et à renforcer son droit de la concurrence dans le cadre du projet d'appui au développement du commerce et du secteur privé financé par l'Union européenne. Elle a tenu, à Harare et à Bulawayo, les 5 juin et 4 septembre 2015, en collaboration avec la Commission zimbabwéenne de la concurrence et des tarifs douaniers, deux séminaires de sensibilisation au rôle du droit et de la politique de la concurrence au Zimbabwe. La CNUCED a également aidé la Commission à mettre au point un système de dépôt de plaintes en ligne – opérationnel depuis mars 2016 – afin de faciliter la soumission de plaintes relatives aux pratiques commerciales anticoncurrentielles qui existent au Zimbabwe. Grâce à ce système, la Commission devrait recevoir un plus grand nombre de plaintes et être mieux informée des pratiques anticoncurrentielles qui ont cours sur le marché, ce qui lui permettra de réagir plus rapidement. La CNUCED a également élaboré un projet de cadre directif en matière de concurrence pour le Zimbabwe, ainsi qu'un manuel pour l'évaluation de la concurrence. Ce manuel permet d'évaluer la situation de la concurrence dans des secteurs donnés et recense les politiques gouvernementales, lois et règles en vigueur qui limitent la concurrence. Il a été appliqué au secteur des TIC au Zimbabwe. Pour améliorer la prise de décisions, la CNUCED a organisé des ateliers de formation sur le droit de la concurrence à l'intention de la Faculté de droit de l'Université du Zimbabwe, et d'autres sur l'application du droit de la concurrence à l'intention des juges.

47. La CNUCED donne aux pays africains des orientations concrètes sur la manière de mettre le commerce au service de la transformation économique et d'améliorer leur politique commerciale en vue de gagner en compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux.

48. La CNUCED, la Banque africaine de développement, le Centre du commerce international et la Banque mondiale ont établi un partenariat baptisé « Initiative sur la transparence dans le commerce ». Ce partenariat vise à faciliter la collecte de données relatives aux droits de douane et aux mesures non tarifaires ainsi que d'autres données

commerciales, à harmoniser les mesures non tarifaires et à offrir un accès gratuit et libre aux données recueillies.

49. La CNUCED apporte aux pays africains une assistance technique directe pour ce qui est des mesures non tarifaires. Elle examine ces mesures pour évaluer et améliorer les débouchés à l'exportation des pays en développement ainsi que pour promouvoir leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L'organisation recueille et analyse des données sur les mesures non tarifaires de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et d'autres partenaires commerciaux africains. Ces données permettent aux pays africains d'évaluer plus facilement leurs perspectives d'exportation.

50. Les communautés économiques régionales membres de la Zone de libre-échange tripartite ont reçu de la CNUCED une formation sur les mesures non tarifaires, et ont adopté à cet égard la classification proposée par l'Équipe d'appui multiorganisations de la CNUCED. La formation destinée à la zone tripartite a eu lieu en novembre 2015 ; des données relatives aux mesures non tarifaires ont par la suite été recueillies pour 12 pays membres de la zone tripartite afin d'accroître la transparence des mesures non tarifaires et de permettre aux décideurs d'éliminer les obstacles au commerce.

51. En 2015, dans le cadre du programme relatif au Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED, de nombreuses activités de renforcement des capacités concernant le système de données ont été organisées à l'intention des administrations douanières nationales, ce qui a contribué à garantir la viabilité du système dans le temps et permis à 29 pays africains d'augmenter leurs recettes douanières et de réduire significativement la durée et le coût des opérations de dédouanement.

52. Les travaux menés au titre du programme SYDONIA permettent aux pays non seulement d'accroître leurs recettes douanières, souvent de plus de 25 % dans le cas des PMA, mais également de réduire la durée et le coût des opérations de dédouanement par rapport à la situation initiale (les délais de traitement peuvent ainsi passer de quelques semaines à quelques jours ou heures). En 2015, 29 pays africains ont bénéficié du programme SYDONIA. De multiples séances de formation ont été organisées, permettant de transférer intégralement le savoir-faire et les compétences SYDONIA aux équipes nationales, et garantissant ainsi la pérennisation à long terme du système par les administrations douanières nationales. Le premier module SYDONIA de mesure des performances a été mis en place en République démocratique du Congo. Mesurer la performance d'une administration douanière est une manière d'accroître son efficacité et de déceler ses mauvaises pratiques. Grâce au système, les autorités douanières disposent de données et de diagrammes qui leur fournissent en temps réel des informations fiables sur toutes les opérations douanières. De nombreuses séances de formation au système SYDONIA ont été organisées aux niveaux national et régional afin d'assurer le transfert de compétences aux pays africains concernés et de renforcer leurs capacités concernant les questions liées aux applications douanières et aux technologies de l'information.

53. Le Programme Empretec de la CNUCED aide les petites et moyennes entreprises (PME) d'Afrique à accroître leur compétitivité au moyen d'une série d'interventions ciblées, notamment en facilitant les relations entre les PME et les grandes entreprises.

54. Pendant la période considérée, la CNUCED a continué d'apporter une assistance aux 14 centres Empretec établis en Afrique en fournissant des services consultatifs, en organisant des ateliers et des séminaires d'information axés sur le récent Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, en dispensant une formation aux entrepreneurs et aux PME et en soutenant les initiatives et les réseaux régionaux. En outre, la CNUCED a entrepris de collaborer avec les gouvernements et les partenaires chargés d'appliquer le Programme Empretec et les politiques d'entrepreneuriat dans deux nouveaux pays, à savoir le Cameroun et la Gambie. Depuis le lancement du Programme, en janvier 2015, le Cameroun a organisé

six ateliers et formé environ 200 entrepreneurs. La Gambie a poursuivi la mise en œuvre du Programme sur l'ensemble de son territoire. Près de 800 entrepreneurs ont reçu une formation depuis le lancement du Programme, en septembre 2014.

55. La CNUCED a continué de recenser les possibilités de développer des relations interentreprises dans quatre secteurs cibles : horticulture et tourisme durable en République-Unie de Tanzanie, construction en Zambie et industries extractives au Mozambique. Des partenariats fructueux avec de grandes entreprises ont également été établis. Dans le cadre des activités visant à créer de telles relations, menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans un cadre commun, la CNUCED est venue en aide à 152 agriculteurs en République-Unie de Tanzanie et à 119 entrepreneurs en Zambie.

56. La CNUCED aide les pays africains à améliorer leur compétitivité en leur fournissant des outils leur permettant d'engager des réformes dans les domaines de la gouvernance et de l'efficacité économique. Pendant la période considérée, plusieurs États membres africains ont ainsi pu bénéficier de l'appui de la CNUCED dans le domaine des réformes de la comptabilité et de la publication d'informations en utilisant le guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui aide les pays à évaluer leur infrastructure comptable par rapport aux exigences internationales en matière de publication d'informations de qualité par les entreprises.

57. La trente-deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui s'est tenue à Genève en novembre 2015, a bénéficié d'une forte participation : 45 participants ou experts venus de 18 pays africains étaient présents. Des représentants de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et du Soudan ayant utilisé le guide pratique ont confirmé que cet outil était utile pour évaluer les dispositifs réglementaires et institutionnels ainsi que les moyens humains et pour élaborer des plans d'action, et ont estimé qu'il devrait être déployé plus largement.

58. Un autre outil de la CNUCED – le système de réglementation en ligne eRegulations – qui s'inscrit dans le cadre du Programme de facilitation du commerce, aide les pays à simplifier et à automatiser les procédures administratives, notamment celles régissant l'inscription des entreprises au registre du commerce, et les règles relatives à l'investissement et à l'entrepreneuriat. Le système eRegulations, opérationnel dans 17 pays africains, contribue à accroître la transparence et à renforcer les capacités institutionnelles, ce qui facilite le commerce et rend les pays africains plus attrayants pour les investisseurs étrangers.

59. En 2015, la CNUCED a aidé le Ministère camerounais des petites et moyennes entreprises, en collaboration avec le Programme des Nations Unies (PNUD) pour le développement, à établir le système eRegulations au niveau régional, de sorte que les mesures de simplification mises en place dans la capitale ont aussi été utiles aux chefs d'entreprise du reste du pays. Les deux organisations ont aidé l'Agence de promotion de l'investissement de la République-Unie de Tanzanie à installer un système d'inscription en ligne afin de ramener de 21 à 7 le nombre d'opérations nécessaires pour créer une entreprise. Grâce à l'appui de l'Union européenne et à l'assistance technique de la CNUCED, le Cameroun bénéficie de la même technologie et prévoit de proposer à tous les entrepreneurs d'inscrire leur entreprise au registre du commerce en ligne. En 2015, le Bénin a commencé à mettre en place le système eRegistration, en faisant fond sur les efforts entrepris pour documenter et simplifier les procédures du système eRegulations. Au Kenya, les plateformes eRegulations et iGuide ont été intégrées à un portail d'investissement, lancé à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC. La CNUCED va désormais commencer à mettre en place des portails d'investissement dans la région de l'Afrique de l'Est.

60. La CNUCED aide les pays africains à créer un environnement propice à l'exploitation des débouchés offerts par les TIC et à utiliser ces technologies pour favoriser la compétitivité commerciale au moyen du commerce électronique.

61. Selon le *Rapport 2015 sur l'économie de l'information : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement*, il est désormais possible de rendre le commerce électronique plus équitable en Afrique. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Grâce au commerce électronique, les PME peuvent devenir plus productives et attirer de nouveaux clients, au niveau national comme à l'étranger. Le Rapport contient une série de recommandations intéressant les gouvernements et d'autres acteurs africains.

62. Pour permettre aux pays d'évaluer leur état de préparation au commerce électronique, la CNUCED a élaboré l'indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur, qui aide les pays à déterminer leurs forces et leurs faiblesses en ce qui concerne différents aspects du commerce électronique. Au niveau régional, l'indice montre que le développement du commerce électronique dans les pays africains est toujours entravé par des taux de pénétration d'Internet inférieurs à la moyenne et par une proportion assez faible de ménages qui peuvent recevoir leur courrier à domicile. L'Afrique du Sud, l'Égypte, Maurice, le Maroc et la Tunisie sont les pays africains les mieux préparés au commerce, selon l'indice.

63. Pendant la période 2013-2015, la CNUCED a collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour mener une série d'activités de renforcement des capacités visant à faciliter la transposition au niveau national des cadres juridiques régionaux régissant le commerce électronique. La CNUCED a organisé des activités de renforcement des capacités sur les questions juridiques liées au commerce électronique, notamment deux séances de formation en ligne sur les aspects juridiques du commerce électronique à l'intention de 315 représentants de la CEDEAO suivant la méthode du programme TrainForTrade, et trois ateliers destinés à 65 décideurs et législateurs d'États membres de la CEDEAO. Le rapport intitulé *Review of E-commerce Legislation Harmonization in the Economic Community of West African States*, publié en décembre 2015, donne une évaluation de l'état de la législation relative au commerce électronique dans la région, recense les difficultés rencontrées par les États membres et contient des recommandations spécifiques visant à renforcer l'harmonisation dans la région.

D. Mettre le multilatéralisme au service des pays africains

64. La CNUCED aide directement les fonctionnaires africains chargés des questions commerciales à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de politique commerciale pouvant permettre à leur pays d'intégrer les systèmes multilatéraux de commerce et d'investissement qui existent au niveau mondial et d'en tirer parti.

65. La CNUCED a aidé l'Algérie, l'Angola, le Botswana, la Namibie et la Tunisie à élaborer des cadres de politique commerciale. Les examens qu'elle a menés consistaient à déterminer les principaux secteurs où la diversification pourrait générer une valeur économique accrue, à élaborer des politiques commerciales adaptées aux priorités en matière de développement – notamment les objectifs de développement durable – et à mettre en place un cadre de politique commerciale visant à garantir une mise en œuvre efficace et cohérente des stratégies de développement. Par exemple, la CNUCED a aidé le Gouvernement angolais à mener à bien l'élaboration de son cadre de politique commerciale, destiné à faciliter la diversification des exportations afin que l'Angola afin que l'Angola exporte d'autres produits que le pétrole. Ce cadre est en cours de publication.

66. En réponse à une demande du Gouvernement botswanais, la CNUCED a élaboré un cadre de politique commerciale à la fin de l'année 2015 qui a été validé lors d'un atelier

national tenu au Botswana en février 2016. Ce pays dépendant fortement des exportations de diamants, les conclusions de l'étude aideront le Gouvernement à déterminer quelles mesures pourraient contribuer à diversifier ses exportations. Pendant la période considérée, plusieurs pays, à savoir le Botswana, le Ghana, Maurice, la Namibie et la Tunisie, ont demandé à la CNUCED de les aider à élaborer de tels cadres et de procéder à un examen de la politique relative aux services.

67. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'accession à l'OMC, vaste programme visant à guider les pays au moment de leur accession et après, la CNUCED a directement aidé certains pays africains, tels que le Libéria et les Seychelles, à accéder à l'OMC, et d'autres à devenir des membres plus actifs en 2015.

68. Quelques pays africains ne sont pas encore membres de l'OMC et en sont actuellement à divers stades de l'accession : il s'agit de l'Algérie, de Cabo Verde, de l'Éthiopie, de Sao Tomé-et-Principe et du Soudan. Ces cinq pays, ainsi que les Seychelles et le Libéria, qui ont accédé à l'OMC en 2015, sont actuellement bénéficiaires du Fonds. L'appui consultatif vise à aider les pays accédants à mettre leur régime commercial en conformité avec les Accords de l'OMC sans pour autant négliger leurs objectifs et stratégies de développement, à sensibiliser les équipes de négociateurs et les parties prenantes aux aspects complexes du processus d'accession, à améliorer leur connaissance des règles et disciplines de l'OMC et à renforcer leurs compétences en matière de politique commerciale et de négociation pour pouvoir participer efficacement aux négociations en vue de l'accession. La CNUCED a fourni des services consultatifs fondamentaux au Gouvernement libérien et une assistance post-accession aux Seychelles.

69. La CNUCED apporte aux pays africains une aide essentielle dans les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale et à la Zone de libre-échange tripartite. Par exemple, pendant la période considérée, elle a mené une série d'activités pour appuyer la création de la Zone de libre-échange continentale, qui vise à stimuler les échanges intra-africains. Elle a participé à des débats d'experts sur la portée, les objectifs, les principes et les dispositifs institutionnels de la Zone de libre-échange continentale lors d'une session de l'Union africaine consacrée à cette question qui s'est tenue à Addis-Abeba, en mai 2015. La CNUCED, le Gouvernement kenyan, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du Commonwealth ont organisé la réunion « Continental Free Trade Area : Making it Work for Africa » à Nairobi, le 16 décembre 2015. Quelque 90 participants, dont plusieurs ministres africains et représentants du secteur privé, des milieux universitaires, d'organisations de la société civile et d'organisations gouvernementales internationales ont appelé à une conclusion rapide des négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine et à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais, ces conditions étant nécessaires à une intégration bénéfique de l'Afrique à l'économie mondiale.

70. La CNUCED a élaboré plusieurs documents techniques sur la manière de stimuler le commerce intra-africain grâce à l'intégration régionale, à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, aux services, à l'agriculture et à la politique de la concurrence. Par exemple, un rapport intitulé « Building the African Continental Free Trade Area : Some Suggestions on the Way Forward » a été publié parallèlement à la note de synthèse n° 44, « The Continental Free Trade Area : Making It Work for Africa » en décembre 2015. On distribue actuellement le document aux pays africains afin de leur fournir une cartographie des questions commerciales importantes qui se posent dans le cadre de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale.

71. La CNUCED est un partenaire actif du Cadre intégré renforcé, programme multi-donateurs qui encourage les PMA à participer plus activement au système commercial international en les aidant à surmonter les contraintes du côté de l'offre. Plusieurs PMA africains ont choisi la CNUCED comme organisme chef de file pour mettre à jour leur

étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et mettre en œuvre les matrices d'action. De cette manière, la CNUCED aide directement ces pays à mieux exploiter les débouchés offerts par le système commercial multilatéral.

72. En 2015, la CNUCED a commencé et achevé la mise à jour des EDIC de Djibouti, de l'Éthiopie, du Mali et du Niger. Cette mise à jour a permis de recenser les contraintes faisant obstacle à l'intégration des pays concernés au système commercial multilatéral et a abouti à des recommandations relatives à l'assistance technique et à l'action des pouvoirs publics susceptibles d'aider les pays à surmonter ces contraintes. L'EDIC du Niger a été mise à jour avant d'être validée lors d'un atelier organisé à Niamey, en décembre 2015.

73. La mise à jour de l'EDIC de l'Éthiopie a été validée lors d'un atelier tenu à Addis-Abeba en février 2016. L'atelier a été ouvert par le Ministre éthiopien du commerce et le Secrétaire général de la CNUCED. La mise à jour a été effectuée dans le cadre du deuxième plan pour la croissance et la transformation du pays (2016-2020).

74. Les EDIC et les politiques nationales sont le fondement de tous les projets de coopération technique pouvant être ultérieurement exécutés au titre du Cadre intégré renforcé. En menant des projets de catégorie 2, la CNUCED contribue à la mise en œuvre des projets prioritaires figurant dans la matrice d'action des EDIC.

75. Dans le cadre du projet de catégorie 2 intitulé « Renforcement des capacités productives et commerciales du Bénin », la CNUCED aide le Gouvernement béninois à élaborer sa politique nationale en matière de développement du commerce, qui vise à renforcer l'action menée en vue d'éliminer les obstacles au commerce au Bénin identifiés lors de la mise à jour de l'EDIC. Un atelier tenu le 3 décembre 2015 a permis de débattre des conclusions de cette EDIC, afin de les intégrer dans la politique nationale relative au développement du commerce, et des difficultés associées à l'élaboration de cette politique.

76. La CNUCED a également mené, au titre du Cadre intégré renforcé, un projet visant à intégrer la matrice d'action de l'EDIC et à renforcer la politique industrielle de la Gambie. Ce projet vise à actualiser la politique industrielle gambienne en s'inspirant de l'analyse figurant dans la mise à jour de l'EDIC de la Gambie (2013) et à mettre au point une stratégie commerciale nationale et un document d'orientation sur la politique industrielle nationale. À la demande du Gouvernement burkinabé, la CNUCED aide le Burkina Faso à établir un plan d'application à moyen terme des recommandations faites à l'issue de la mise à jour, en 2014, de l'EDIC.

77. La CNUCED mène, en partenariat avec d'autres institutions, des activités d'assistance technique destinées à renforcer les capacités des ministères chargés du commerce et de la planification économique à mettre en œuvre des stratégies commerciales dont le but est de réduire la pauvreté.

78. Dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des ministères du commerce et de la planification économique de plusieurs PMA à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies commerciales pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté, la CNUCED a organisé un atelier régional sur l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement en Afrique. Cet atelier, qui s'est tenu à Maseru en avril 2015, a rassemblé plus de 60 participants venus de 13 PMA de la région, dont des hauts responsables des ministères du commerce et de la planification économique, ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé. Cet atelier a principalement permis de déterminer quelles actions les autorités publiques devaient mener pour rendre le commerce plus équitable. Le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD et le secrétariat du Cadre intégré renforcé ont participé à une table ronde à l'occasion de cet atelier.

79. Un atelier national de formation sur l'intégration du commerce et l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté en Éthiopie s'est tenu en décembre 2015, à Addis-Abeba. Cet atelier appuyait le processus d'élaboration des politiques commerciales en Éthiopie et visait à renforcer les connaissances des parties prenantes nationales en ce qui concerne les incidences des politiques sectorielles et commerciales et les questions connexes, comme la transformation structurelle et le développement national. Quelque 35 responsables gouvernementaux et représentants du secteur privé et de la société civile étaient présents. L'étude nationale réalisée dans le cadre du projet a grandement contribué à la mise à jour de l'EDIC de l'Éthiopie, effectuée par la CNUCED, ainsi qu'à la nouvelle stratégie commerciale du pays, actuellement élaborée au titre du deuxième plan pour la croissance et la transformation.

80. De même, la CNUCED contribue activement aux travaux de recherche concernant les liens entre commerce et réduction de la pauvreté en Afrique, et publie ses constatations dans la collection de publications sur les politiques relatives au commerce et à la réduction de la pauvreté. On trouvera des exemples récents dans les documents intitulés *Integrating Trade into National Development Strategies and Plans : The Experience of African LDCs*⁴ et *Mainstreaming Trade in Africa : Lessons from Asia and the Way Forward*.

E. Autonomiser les Africains et investir dans leur avenir

81. La CNUCED contribue à l'autonomisation des femmes africaines en mettant en lumière les conséquences des politiques africaines sur le plan de la parité et en expliquant les contraintes sociales, structurelles et culturelles qui créent ou perpétuent les inégalités entre les sexes dans des secteurs qui ont été ou peuvent être dynamisés par le commerce.

Élaborer et offrir des modules et des ateliers de formation sur le commerce et l'égalité entre les sexes

82. La CNUCED a élaboré un module de formation consacré au commerce et à l'égalité entre les sexes afin d'offrir à tous les acteurs qui effectuent des travaux de recherche, élaborent des politiques et mènent une action de promotion dans ce domaine une ressource d'apprentissage actualisée sur les questions liées au commerce et à la parité. Ce module comprend un manuel didactique en deux volumes et un cours en ligne. Ce dernier a pour objectif de donner aux universitaires, aux responsables gouvernementaux et à la société civile des pays en développement et des pays en transition les outils nécessaires pour analyser la relation à double sens entre commerce et parité et pour formuler des recommandations générales qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe. Le premier cours en ligne a été dispensé en 2015, le deuxième, en février 2016. Des participants originaires de 19 pays africains ont été choisis pour ce cours. À la demande du secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la CNUCED lancera en 2016 un projet afin d'adapter le cours aux particularités et à la situation de la région et l'offrira aux fonctionnaires du secrétariat et à différents acteurs.

83. En outre, 25 chercheurs venus de 16 pays d'Afrique subsaharienne ont participé à l'atelier régional sur le commerce et l'égalité entre les sexes que la CNUCED a organisé à l'Université North-West (Afrique du Sud) en juin 2015. L'atelier, inspiré du cours en ligne sur le commerce et la parité, était axé sur l'emploi de méthodes quantitatives dans les travaux de recherche menés dans ce domaine. L'objectif de cet atelier était de transmettre aux participants les connaissances nécessaires pour examiner les politiques commerciales du point de vue de la parité.

⁴ On entend par « LDCs » « least developed countries ».

Mener des travaux de recherche sur le commerce et la parité et apporter une assistance technique à cet égard

84. Dans le cadre d'un projet quadriennal effectué au titre du Compte pour le développement, la CNUCED entreprendra bientôt des activités en vue de mettre le commerce international informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Les travaux d'analyse menés aux fins de ce projet porteront notamment sur les moyens de faire face à la complexité et à l'opacité des obstacles commerciaux qui freinent les échanges internationaux informels dans un contexte marqué par des accords commerciaux qui se recourent souvent. Ils porteront aussi sur les moyens de tenir compte des particularités du commerce international informel, surtout lorsqu'il concerne les femmes, au moment de penser et de mettre en place, du côté de l'offre, des services propices aux flux commerciaux internationaux. Une meilleure compréhension de ces questions permettra aux décideurs de mener une action éclairée et ciblée.

85. La CNUCED continue de donner aux chercheurs et aux universitaires africains les moyens d'améliorer la qualité de leur enseignement, de leur apprentissage et de leurs travaux de recherche. Par exemple, entre mai et décembre 2015, sept universités⁵ ont rejoint l'Institut virtuel de la CNUCED, faisant de l'Afrique la région la mieux représentée au sein de l'Institut. Les services que celui-ci a fournis aux universités d'Afrique subsaharienne étaient financés par le Gouvernement finlandais et le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » pour la République-Unie de Tanzanie. Dans le cadre de l'appui qu'il a apporté aux universités africaines dans le domaine de l'enseignement des questions liées au commerce et au développement, l'Institut a donné des conseils à l'Université du Burundi au sujet d'un nouveau programme de Master en économie internationale et économie du développement. La CNUCED a également aidé des universitaires du Cameroun, d'Éthiopie, du Kenya, du Nigéria et du Zimbabwe à adapter à la situation de leur pays le matériel pédagogique de l'Institut sur le commerce et l'égalité entre les sexes, l'analyse des politiques commerciales, les accords commerciaux régionaux et la production et le commerce des produits de base.

86. De mai 2015 à février 2016, l'Institut a dispensé trois cours en ligne sur les mesures non tarifaires, le commerce et l'égalité entre les sexes et le commerce et la pauvreté, qui ont été suivis par 20, 38 et 30 participants africains, respectivement. La CNUCED a tenu un atelier régional de développement professionnel sur le commerce et la parité, ainsi que six ateliers nationaux sur les thèmes suivants : politiques permettant de mobiliser davantage de ressources internes (Gambie), analyse économique des mesures non tarifaires (République-Unie de Tanzanie), analyse économétrique des questions liées aux produits de base (Tchad et Togo), transformation structurelle et politique industrielle (République-Unie de Tanzanie) et envois de fonds et diaspora au service du développement (Sénégal). Au total, 227 universitaires africains ont bénéficié de ces ateliers.

F. Évaluation générale

87. Les activités que mène la CNUCED dans ses trois piliers d'action – recherche et analyse, formation de consensus et assistance technique – contribuent directement au développement de l'Afrique dans cinq grands domaines :

- a) Appuyer la transformation économique des pays africains ;
- b) Renforcer leur résilience ;

⁵ Une université au Burkina Faso, deux au Cameroun, une au Tchad, deux au Sénégal et une en Tunisie.

- c) Améliorer leur compétitivité ;
- d) Renforcer leur capacité à bénéficier du système multilatéral ;
- e) Autonomiser les Africains et investir dans leur avenir.

88. En ce qui concerne la recherche et l'analyse, la CNUCED formule, à l'intention des pays africains, des recommandations stratégiques fondées sur des données probantes dans les cinq grands domaines de travail. Les produits de ses travaux de recherche prennent la forme de rapports phares, en particulier le *Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique*, et d'examen des politiques et des exportations nationales, comme l'examen de la politique d'investissement de Madagascar et le cadre de politique commerciale de l'Angola. Parmi les autres exemples, on peut citer l'examen de la politique des TIC de l'Égypte et le Rapport national sur l'exportation de produits verts concernant l'Éthiopie, tous deux en cours d'élaboration. Parmi les autres produits de ses travaux de recherche, on citera des documents portant sur une vaste gamme de questions liées au développement de l'Afrique, comme la Zone de libre-échange continentale, la valeur ajoutée par les produits de base comme le cacao et les liens entre commerce et pauvreté.

89. Dans le cadre des activités qu'elle mène dans le domaine de la formation de consensus, la CNUCED mène une action de sensibilisation sur des questions intéressant les pays africains et contribue au partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques entre les États membres africains, tout comme entre eux et d'autres régions. Parmi les événements notables, on peut citer la dix-septième Conférence-exposition sur le négoce et le financement du pétrole, du gaz et des mines en Afrique, ainsi que les réunions que la CNUCED a organisé parallèlement à de grandes conférences internationales comme la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la dixième Conférence ministérielle de l'OMC et la réunion de haut niveau sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

90. Deux grands projets d'assistance technique, SYDONIA et SYGADE, ont toujours une incidence sur la capacité de la région à mobiliser les recettes douanières, à améliorer l'efficacité des autorités douanières et à gérer la dette de manière viable.
